

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-04
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;
Le recteur de l'académie de Créteil ;
Le recteur de l'académie de Versailles ;
et
La cheffe du service de l'action administrative et des moyens,

- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 octobre 2025 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêté du 5 septembre 2025 ;
- Vu l'arrêté n° DEC1-2026-03 du 5 janvier 2026 nommant, pour la session 2026, la présidence du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

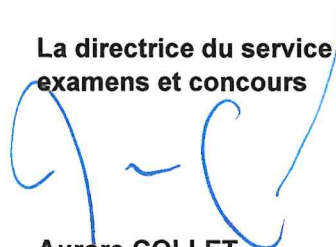
- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Sont nommées, pour la session 2026, membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil, de l'académie de Versailles et pour l'administration centrale, les personnes citées en annexe.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 5 janvier 2026

**La directrice du service interacadémique des
examens et concours**



Aurore COLLET

- ANNEXE -

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-04 DU 5 JANVIER 2026
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

- Présidente du jury : Madame Dorothee RENAULT, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de cabinet, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne, académie de Versailles.
- Vice-président : Monsieur Guillaume ATGER, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général, lycée général et technologique Van Dongen, Lagny-sur-Marne, académie de Créteil.
- Membres du jury : Madame Cynthia BORGES MENDES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante de directeur, inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, administration centrale.
- Madame Frédérique COLAS DES FRANCS, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale, lycée d'Etat Jean Zay, académie de Paris.
- Monsieur Fabien DALQUIER, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général, Collège Marais de Villiers, académie de Créteil.
- Madame Marjorie ENGEVIN, attachée d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir, Lycée Marie Laurencin, académie de Versailles.
- Madame Justine GUILLO, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la scolarité - division de la pédagogie et des élèves, DSDEN de l'Essonne, académie de Versailles.
- Madame Laurence MOULIN, personnel de direction, principale adjointe, Collège Marie Curie, académie de Paris.
- Monsieur Rachid NAJI, personnel de direction, collège Hector Berlioz, académie de Paris.
- Madame Karine NOTSECK, attachée d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir, lycée Buffon, académie de Paris.

Monsieur Jean-Philippe OUISLY, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général, collège Jules Ferry, académie de Créteil.

Monsieur Hugues POIRIER, personnel de direction, principal, collège Jean Lurçat, académie de Versailles.

Monsieur Simon ROBERT, personnel de direction, proviseur adjoint, lycée Auguste Renoir, académie de Versailles.

Madame Léa ROCHMANN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de l'accompagnement des établissements et de la réussite éducative, académie de Créteil.

Monsieur Guillaume STEINMETZ, attaché d'administration de l'Etat, chargé de tutelle des organismes de recherche, administration centrale.

Madame Stéphanie WESTEEL, attachée d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir, lycée Frédéric Mistral, académie de Créteil.